



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique a l'egard des jeunes

Question écrite n° 5530

### Texte de la question

Suite au rapport de M. Jacques Perrier du 1er fevrier 1993 au ministere des affaires sociales et de l'integration concernant la participation des jeunes a la vie de la cite, M. Alain Ferry demande a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, de favoriser la creation de « la maison du jeune citoyen » dont la mission est definie par trois objectifs : satisfaire les besoins de plus en plus nombreux venant du terrain : besoin d'informations, de formations, de coordinations et de rapprochements. Assurer la continuite de l'action en faveur de la citoyennete des jeunes. Repartir les moyens disponibles et rapprocher les partenaires interesses, notamment au niveau europeen. Pour ce faire, ce centre remplira trois fonctions : fonction de banque de donnees ; fonction d'animation, de plateforme de rencontres ; fonction de soutien aux actions innovantes et de recherche. Un besoin reel de cet organisme d'accompagnement, de conseil et de perfectionnement se fait sentir au niveau des petites structures que constituent nos conseils municipaux d'enfants. Il lui demande donc si elle envisage la creation d'une telle structure et quels sont les moyens qu'elle compte mettre en oeuvre pour sa realisation.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appele l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville sur les suites qu'elle envisage de reserver a la proposition du rapport de M. Jacques Perrier sur la participation des jeunes a la vie de la cite, qui preconise la creation d'une « Maison du jeune citoyen » autour de trois objectifs : satisfaire les besoins du terrain ; informations, formations, coordinations et rapprochements ; assurer la continuite de l'action en faveur de la citoyennete des jeunes ; repartir les moyens disponibles et rapprocher les partenaires interesses, notamment au niveau europeen. La finalite premiere de la politique du ministere dans le domaine de la jeunesse est de favoriser l'insertion sociale et l'accession a la citoyennete des jeunes en difficulte quelle que soit leur origine. Pour ce faire, de nombreux dispositifs sont prevus en partenariat avec les collectivites locales et les associations, parmi lesquels l'aide au developpement des points d'accueil pour les jeunes qui ont besoin d'un accompagnement et d'un soutien particulier. Par ailleurs, lors de l'elaboration des contrats-ville qui constituent l'axe fort de la politique de la ville, des projets locaux du type maison de jeunes citoyens peuvent trouver leur place en favorisant l'inscription des jeunes dans un territoire a dimension humaine. L'offre de services de ce type de structure, qu'elle soit rattachee ou non a une maison du citoyen, doit etre elaboree en fonction des besoins des jeunes identifies et non satisfaits par d'autres structures d'accueil : information, formation, emploi, acces aux droits, offre de loisirs, de culture et d'animation. Bien entendu, l'ouverture europeenne de tels lieux ne pourrait etre qu'encouragee dans la mesure ou ils sont promoteurs d'initiatives et constituent des lieux ressources.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ferry Alain](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 5530

**Rubrique** : Jeunes

**Ministère interrogé** : affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire** : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 septembre 1993, page 2863

**Réponse publiée le** : 30 mai 1994, page 2708